

renne, un des échevins, au nom de ses collègues, ayant proposé à l'assemblée des notables de délibérer sur les mesures nécessitées par le retour de la peste : « A esté résollu, à la pluralité des voix, que dénombrement sera fait des paouvres qui sont en ceste ville, pour estre nourris en leurs maisons, par les bourgeois que auront moyens ; et pour le regard des estrangers, seront mys hors la ville, et commandement sera fait aux portiers des quatre portes de ne les laisser entrer.

« A pareillement esté résollu de continuer les portiers et de nourrir les pestiffereux que n'auront moyen, des aumosnes et rentes deues à l'hospital. »

Le vingt du mois d'avril, les échevins décident que des visites seront faites dans les maisons pour reconnaître et expulser les étrangers qui sont entrés dans la ville et y séjournent sans moyens de vivre. Qu'il sera défendu aux habitants de recevoir aucun étranger, sans en avertir les échevins. De plus, les habitants seront avertis que ceux qui ne voudront soigner ni coucher les pauvres envoyés chez eux, feront porter la nourriture à l'hôpital, où ces pauvres seront logés.

La semaine suivante, ces dispositions sont encore aggravées. Les étrangers indigents, entrés dans la ville sans permission, seront expulsés sans retard, ceux qui ont moyen de vivre seront mis à l'hôpital ; enfin les hôpitaux, pour le présent, ne laisseront sortir personne, de crainte de propager la contagion.

Ces mesures sont confirmées à plusieurs reprises dans le courant de l'année. Une décision du 17 septembre 1586 nous montre qu'à cette époque la peste ne paraît pas près de s'éteindre : « A esté résollu qu'on mettra ung *hospitallier* à l'hospital neuf de la dicte ville pour ayder à servir les pestiffereux aux despens de la dicte ville ; et ayant fait serment aux sieurs eschevins, il compte pour provision la somme de quarante escus. »

Le 5 juin 1587, une convocation des notables nous ap-